

Avis 33-317 du personnel des ACVM*Prochaines étapes des travaux des ACVM en vue d'améliorer les obligations des conseillers, des courtiers et des représentants envers leurs clients***Le 31 mars 2016**

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM** ou **nous**) annoncent la publication prochaine du *Document de consultation 33-404 des ACVM – Propositions d'amélioration des obligations des conseillers, des courtiers et des représentants envers leurs clients* (le **document de consultation**)¹. Le document de consultation devrait être publié vers la fin du mois d'avril prochain et portera sur des projets de mesures réglementaires visant à renforcer les obligations que les conseillers, les courtiers et les représentants (les **personnes inscrites**) ont envers leurs clients.

Le document de consultation est le fruit des travaux permanents des ACVM, notamment les consultations et les recherches sur la relation entre les clients et les personnes inscrites. Il fait suite à la publication, le 17 décembre 2013, de l'*Avis 33-316 du personnel des ACVM, Le point sur le Document de consultation 33-403 des ACVM, Norme de conduite des conseillers et des courtiers – Opportunité d'introduire dans l'activité de conseil un devoir légal d'agir au mieux des intérêts du client de détail* (l'**Avis 33-316**). L'Avis 33-316 faisait le point sur la consultation sur la norme du meilleur intérêt du client et indiquait les principaux thèmes ressortant du document de consultation initial des ACVM sur l'opportunité d'introduire un devoir d'agir au mieux des intérêts du client qui a été publié le 25 octobre 2012².

Le document de consultation est l'étape suivante des travaux des ACVM en vue d'améliorer la relation entre les clients et les personnes inscrites. Il s'inscrit dans la foulée des commentaires reçus au sujet du document de consultation initial et des principaux thèmes résumés dans l'Avis 33-316 et repose sur nos consultations et nos recherches.

Des mesures réglementaires sont requises pour mieux faire coïncider les intérêts des personnes inscrites et de leurs clients, améliorer les résultats pour ces derniers et préciser pour eux la nature de la relation client-personne inscrite. C'est dans ce contexte que les ACVM lanceront une importante consultation sur des propositions précises visant à améliorer les obligations des personnes inscrites envers leurs clients. Nous invitons les parties prenantes à mettre cette publication prochaine à leur agenda.

¹ Le présent avis est publié dans l'ensemble des provinces et des territoires, hormis la Saskatchewan. La Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan fera connaître son approche après l'élection provinciale qui se tient dans cette province.

² Le *Document de consultation 33-403 des ACVM, Norme de conduite des conseillers et des courtiers – Opportunité d'introduire dans l'activité de conseil un devoir légal d'agir au mieux des intérêts du client de détail* et l'Avis 33-316 sont disponibles sur les sites Web des membres des ACVM.

La période de consultation durera 120 jours. Nous encourageons les intervenants à formuler des commentaires sur toutes les questions abordées dans le document de consultation.

Questions

Si vous avez des commentaires ou des questions, veuillez communiquer avec l'un des membres du personnel des ACVM indiqués ci-dessous.

Sophie Jean
Directrice de l'encadrement des
intermédiaires
Autorité des marchés financiers
Tél. : 514 395-0337, poste 4801
Sans frais : 1 877 525-0337
sophie.jean@lautorite.qc.ca

Jason Alcorn
Conseiller juridique principal
Commission des services financiers et des
services aux consommateurs (Nouveau-
Brunswick)
Tél. : 506 643-7857
jason.alcorn@fcnb.ca

Jane Anderson
Director, Policy & Market Regulation and
Secretary to the Commission
Nova Scotia Securities Commission
Tél. : 902 424-0179
jane.anderson@novascotia.ca

Chris Besko
Directeur et conseiller juridique
Commission des valeurs mobilières du
Manitoba
Tél. : 204-945-2561
Sans frais (au Manitoba) : 1 800 655-5244
chris.besko@gov.mb.ca

Sarah Corrigan-Brown
Senior Legal Counsel, Capital Markets
Regulation
British Columbia Securities Commission
Tél. : 604 899-6738
scorrigan-brown@bcsc.bc.ca

Gérard Chagnon
Analyste expert en réglementation
Direction de l'encadrement des
intermédiaires
Autorité des marchés financiers
Tél.: 418 525-0337, poste 4815
Sans frais : 1 877 525-0337
gerard.chagnon@lautorite.qc.ca

Bonnie Kuhn
Manager, Legal
Market Regulation
Alberta Securities Commission
Tél. : 403 355-3890
bonnie.kuhn@asc.ca

Maye Mouftah
Senior Legal Counsel
Compliance and Registrant Regulation
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
Tél. : 416 593-2358
mmouftah@osc.gov.on.ca

Jeff Scanlon
Senior Legal Counsel
Compliance and Registrant Regulation
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
Tél. : 416 204-4953
jscanlon@osc.gov.on.ca

